

BF GRASSE

Société en nom collectif au capital de 8 000 euros
Siège Social : 375 Rue Juliette Récamier, 69970 CHAPONNAY
932 020 506 R.C.S LYON

(Ci-après « la Société »)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2026

Le 16 juin 2026 à 16 heures

Les associés de la société BF GRASSE, société en nom collectif au capital de 8 000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, 375 Rue Juliette Récamier, 69970 CHAPONNAY, sur convocation de la Gérance.

L'Assemblée Générale est présidée par BF EXPLOITATION, représentée par Monsieur Bertrand CHAVERON son Gérant.

SONT PRESENTS :

LS 500 EXPLOITATION, représentée par Monsieur Jean-Paul MOCHET son Gérant, 499 parts sociales

LS 500 PARTICIPATIONS, représentée par Monsieur Jean-Paul MOCHET son Gérant 1 part sociale

Total des parts détenues par les associés présents 500 parts détenues

Les associés présents ou représentés possèdent 500 parts sociales sur les 500 parts sociales composant le capital social. L'Assemblée Générale est donc régulièrement constituée, elle peut ainsi valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la notification du projet de cession,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée,
- le projet d'acte de cession de parts sociales entre la société LS 500 PARTICIPATIONS (cédante) et la société PROPART (cessionnaire),
- le projet d'acte de cession de parts sociales entre la société LS 500 EXPLOITATION (cédante) et la société BF EXPLOITATION (cessionnaire),
- un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

JM B

ORDRE DU JOUR

- Autorisation de cession de parts sociales et agrément des Cessionnaires,
- Modification des articles 7 et 8 des statuts sous réserve de la réalisation des cessions de parts sociales,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION ***Autorisation et agrément des cessions***

L'Assemblée Générale, connaissance prise des projets de cession de parts sociales aux termes desquels :

- La société LS 500 EXPLOITATION, envisage de céder QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX NEUF (499) parts sociales, numérotées 1 à 499, qu'elle détient en pleine propriété au sein du capital social de la Société, moyennant le prix principal de 7.984 euros, soit un prix unitaire de SEIZE (16 €) euros.
- Au profit de la société BF EXPLOITATION, Société par actions simplifiée au capital social de 1 000 euros, dont le siège social est situé 375 rue Juliette Récamier 69970 CHAPONNAY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 879 748 085.
- La société LS 500 PARTICIPATIONS, envisage de céder UNE (1) part sociale, numérotée 500, qu'elle détient en pleine propriété au sein du capital social de la Société, moyennant le prix principal de 16 euros, soit un prix unitaire de SEIZE (16 €) euros.
- Au profit de la société PROPART, Société à responsabilité limitée au capital social de 8 000 euros, dont le siège social est situé 375 rue Juliette Récamier 69970 CHAPONNAY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 438 035 438,

Décide d'agréer et d'autoriser lesdites cessions de parts sociales telles que relatées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

 

DEUXIEME RESOLUTION
Modification des articles 7 et 8 des statuts

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la cession de parts sociales autorisée ci-dessus, l'Assemblée générale décide de modifier les dispositions des articles 7 et 8 des statuts comme suit :

« Article 7 – FORMATION DU CAPITAL SOCIAL

Le 12 août 2024, il a été fait des apports en numéraire de Huit Mille Euros (8.000 €), par la société LS 500 EXPLOITATION à hauteur de SEPT MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT QUATRE EUROS (7984 €), et par la société LS 500 PARTICIPATIONS à hauteur de SEIZE EUROS (16 €).

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 juin 2026, la société LS 500 EXPLOITATION a cédé Quatre Cent Quatre Vingt Dix Neuf (499) parts sociales, numérotées 1 à 499, lui appartenant au sein du capital de la Société, soit l'intégralité de sa participation, au profit de la société BF EXPLOITATION.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 juin 2026, la société LS 500 PARTICIPATION a cédé Une (1) part sociale, numérotée 500, lui appartenant au sein du capital de la Société, soit l'intégralité de sa participation, au profit de la société PROPART. »

« Article 8 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de HUIT MILLE EUROS (8.000 €).

Il est divisé en CINQ CENTS PARTS (500) de SEIZE euros (16 €) chacune, numérotées de 1 à 500, attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

➤ *La société « BF EXPLOITATION »,
A concurrence de Quatre Cent Quatre Vingt Dix-Neuf parts, numérotées 1 à 499,
En rémunération de son apport, ci **499 parts ;***

➤ *La société « PROPART »,
A concurrence d'une part, numérotée 500,
En rémunération de son apport, ci **1 part ;***

*Total égal au nombre de parts composant le capital social **500 parts.***

Les associés déclarent que ces parts sont réparties entre eux dans les proportions ci-dessus indiquées et qu'elles sont toutes souscrites et libérées intégralement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

B

JM

TROISIEME RESOLUTION
Pouvoir pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents ou représentés et le gérant.

La Société LS 500 EXPLOITATION
Associé

Représentée par Monsieur Jean-Paul MOCHET



La Société LS 500 PARTICIPATION
Associé

Représentée par Monsieur Jean-Paul MOCHET



La Société BF EXPLOITATION
Gérante

Représentée par Monsieur Bertrand CHAVERON

